

CENTRE DE GESTION



EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

SESSION 202

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

Durée : 1 heure 30
Coefficient : 2

SPÉCIALITÉ : ENVIRONNEMENT HYGIENE

INDICATIONS DE CORRECTION

- Le candidat devait rédiger **ses réponses exclusivement sur le sujet**. Si toutefois il a manqué de place, il pouvait compléter sa réponse sur la copie mise à sa disposition en reportant le numéro de la question correspondante.
- Seule l'encre **noire ou l'encre bleue foncé est autorisée** (bille, plume ou feutre). L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur doit être considérée comme un signe distinctif.
- Le candidat ne devait faire apparaître **aucun signe distinctif** dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif ; ni initiales, ni numéro de convocation, ni le nom d'une collectivité existante ou fictive étrangère au traitement du sujet ; ni signature ou paraphe. Si un de ces éléments apparaît dans la copie du candidat, il doit être considéré comme un signe distinctif rompant avec le principe d'anonymat.
- Si **la partie noircie de la copie n'est pas rabattue** et laisse apparaître l'identité ou le numéro du candidat, cet élément doit être considéré comme un signe distinctif **rompant avec le principe d'anonymat**.
- **Les feuilles de brouillon** (feuille de couleur) **ne seront en aucun cas prises en compte** et seront considérées comme un signe distinctif conduisant à **l'élimination du candidat**.

Toute rupture du principe d'anonymat doit être signalée au centre de gestion organisateur du concours afin de permettre au jury de délibérer sur ce point.

CORRECTION

Question 1 (3,5 points)

Une commune située dans le Grand Est, souhaite s'impliquer dans une démarche de biodiversité et recevoir la distinction Commune Nature

A l'aide du **document 1**, veuillez répondre aux questions suivantes :

1/a Quelle est l'ambition de la Région Grand Est en créant cette récompense ? (1 point)

L'ambition de la Région Grand Est est de préserver et d'améliorer la qualité des eaux et d'accroître la biodiversité.

1/b Quel est l'objectif de cette démarche pour les communes participantes ? (1 point)

Elle vise à amener les communes vers de nouvelles pratiques en matière de non utilisation de pesticides. **ET / OU**. Offre l'opportunité de faire reconnaître leur engagement, l'implication de leurs équipes, les solutions mises en œuvre.

1/c Donner la définition de la biodiversité et des pesticides : (1 point : 2x0,5 point)

Biodiversité : Diversité des espèces vivantes (micro-organismes, végétaux, animaux) présentes dans un milieu

Pesticides : Produit chimique employé contre les parasites animaux et végétaux des cultures.

1/d Combien y-a-t 'il de niveaux de distinction dans cette démarche ? (0,5 point)

Il y a 4 niveaux de distinction dans cette démarche.

Question 2 (5 points)

Dans cette même commune, il y a un parc ouvert au public. Les allées ont été désherbées avec un désherbant Biocontrôle.

A l'aide du **document 2**, veuillez répondre aux questions suivantes :

2/a Peut-on se promener avec son chien sans danger quand le désherbant est épandu ? Justifier votre réponse. (0,5 point)

Non, il n'est pas possible de se promener avec son chien quand le désherbant est répandu car il est écrit que le retour sur site des animaux domestiques est possible après séchage du produit, au bout d'environ 6h.

2/b La surface à traiter est de 1370 m².

2/b.1 Quelle quantité de désherbant faudra-t-il prévoir ? Justifier en écrivant les calculs, donner la réponse en mL. (1 point)

Pour traiter 50 m², il faut 650 mL de produit. $\frac{1370 \times 650}{50} = 17\ 810$ mL .

2/b.2 Convertir le résultat précédent en L. (0,5 point)

17 810 mL = 17,81 L

2/b.3 Combien de bidons de désherbant faudra-t-il prévoir ? (0,75 point)

Le désherbant est vendu en flacon de 5L, il faudra donc 4 flacons.

2/c. Pour manipuler des produits chimiques, il faut des EPI :

2/c.1 Que signifie le terme EPI ? (0,5 point)

Equipement de Protection Individuelle.

2/c.2 Classer les différents EPI en fonction de leur catégorie (on indiquera les numéros dans le tableau) (1,75 point : 0,25 x 7)

Numéro 1	Numéro 2	Numéro 3	Numéro 4	Numéro 5	Numéro 6	Numéro 7
						

Catégorie I : Risques mineurs	Catégorie II : Risques Intermédiaires	Catégorie III : Risques graves ou Mortels
Numéro 5	Numéros 3, 4 et 7	Numéros 1, 2 et 6

Question 3 (6 points)

Pour fleurir le parc, la commune a décidé d'acheter 15 bacs en bois dont le modèle est décrit dans le document 3.

3/a.1 Calculer le volume intérieur d'un bac en cm³. (1 point)

V = 41 × 141 × 36 = 208 116 cm³

3/a.2 Convertir le résultat précédent en L et arrondir à l'unité. (0,5 point)

V = 208 L.

3/b.1 Les bacs seront remplis au $\frac{3}{4}$ de terreau. Calculer la quantité de terreau qu'il faudra pour remplir un bac. (1 point)

V = 208 × $\frac{3}{4}$ = 208 × 3 ÷ 4 = 624 ÷ 4 = 156. Il faudra 156 L de terreau.

3/b.2 En déduire la quantité de terreau qu'il faut prévoir pour remplir les 15 bacs. (0,5 point)

156 × 15 = 2340 L, il faudra prévoir 2340 L de terreau.

3/b.3 Combien coûtera l'achat de ce terreau sachant qu'il est vendu en sac de 1m³ à 265€ le sac TTC. (1 point : 0,5 conversion, 0,5 calcul)

2340 L = 2,34 m³. Il faut prévoir 3 sacs. 265 x 3 = 795 €.

3/c.1 Calculer le prix HT pour l'achat des 15 bacs. (0,5 point)

15 x 173,10 = 2596,5. Cet achat HT vaudra 2 596,5€.

3/c.2 Calculer le prix TTC pour l'achat des 15 bacs avec une TVA à 20%. (0,5 point)

2596,5 x 1,2 = 3 115,80€

3/c.3 Calculer le montant total que la commune devra payer pour l'achat de ces 15 bacs et du terreau. (1 point)

3115,80 + 795 = 3910,80 €. Il faudra prévoir 3910,80€.

Question 4 (5,5 points)

Le parc est nettoyé régulièrement, différents emballages y sont trouvés.

4/a. Compléter le tableau suivant en donnant la signification des différents logos des emballages (4 points)

Logos				
Signification	<p>Le verre est recyclable donc doit être jeté dans un container spécifique.</p>	<p>Cela indique que le papier ou carton est recyclable. Le rectangle indique que tout peut-être recyclé.</p>	<p>L'emballage est valorisable, il peut être trié.</p>	<p>Le produit ne peut pas être jeté dans une poubelle traditionnelle.</p>

4/b. Le document 4 vous indique les consignes de tri de la commune qui met à disposition 4 sortes de bennes à ordures. Voici 6 sortes de déchets représentés. A l'aide d'une croix faite dans le tableau ci-dessous, indiquer dans quelle benne ils doivent être jetés.

(1,5 point : 6x0,25 point)

	Ordures Ménagères	Déchets Recyclables	Déchets Verts	Verres
	X			
		X		
			X	
				X
		X		
		X		